

LE CHEMIN VERS LA BÉATIFICATION DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Articles du frère Delfin Lopez, Postulateur, dans les Chroniques 392-393-394

Dans le numéro 389 de la Chronique, mars 2004, est paru un article avec le titre “Où en est la cause de béatification du Père Fondateur ?”. Auparavant, un autre article avait été publié et envoyé aux ‘délégués’ à la postulation, lors de la neuvaine de novembre 2003 : “Jean-Marie de La Mennais, bienheureux ?”.

En ces deux occasions, on a constaté une attente notable et de l’intérêt pour ce sujet. Plusieurs questions ont surgi. Essayons de répondre aux plus significatives :

- *Quoi de neuf depuis un an concernant la béatification de Jean-Marie de La Mennais, un des plus grands sujets de préoccupation pour la famille mennaisienne* ?

* Une année, c’est peu, pour quelque chose d’aussi important et complexe que la cause d’un serviteur de Dieu. Il est vrai que certaines ont été rapidement réglées - très peu - ; d’autres, en revanche, traînent depuis des siècles... Telle ou telle paraît définitivement arrêtée.

- *Quels problèmes peuvent venir faire obstacle à une cause* ?

* Il y en a deux principaux :

a) Le premier concerne l’ “héroïcité des vertus” : tel fait, telle attitude, tel écrit, attribué au serviteur de Dieu, et qui ne convient pas à un saint : est-il avéré ? est-il faux ? ne s’agit-il que d’une rumeur ? Il faut faire la lumière là-dessus. C’est la phase de ce qu’on nomme les “animadversions”.

Cette étape a été franchie pour la cause de Jean-Marie de La Mennais. Paul VI, en déclarant l’ “héroïcité des vertus” de notre Père a tranché la question. C’est déjà énorme.

b) Quel est le second problème ?

Dieu doit confirmer la sainteté du serviteur de Dieu par un **miracle**.

- *Un miracle* ?

* Oui, et nous en sommes là. C’est une difficulté qui peut arrêter définitivement la cause. C’est déjà arrivé tant de fois ! Mais il ne suffit pas que le serviteur de Dieu fasse des miracles... Encore faut-il qu’ils soient prouvés : il faut, par exemple, démontrer qu’une guérison, après invocation du serviteur de Dieu, et de par son caractère extraordinaire, peut être considérée comme un miracle...

- *Comment parvient-on à le démontrer* ?

* Deux points de vue sont à prendre en compte. L’un scientifique (1), l’autre théologique (2).

1 – Du point de vue scientifique ?

* Une personne souffre d’une grave maladie. Tous les moyens ont été employés, tous les remèdes ont été essayés. Cette personne a reçu le traitement le plus approprié. Malgré cela, elle ne guérit pas. Son état a même tendance à empirer. Lorsque tout paraît perdu ou que le malade se trouve en phase terminale, voici que, sans que l’on sache comment ni pourquoi, son état s’améliore et qu’il guérit en un temps relativement court et d’une manière définitive.

2 – Du point de vue théologique ?

* C’est une explication de la guérison, mais sur un autre plan : à un certain moment, quelqu’un de la famille, ou bien des amis, ou bien le malade lui-même, a invoqué le serviteur de Dieu et, après cette invocation, la guérison a eu lieu. Il pourrait s’agir d’un miracle.

- *À qui revient-il de le décider ? Aux médecins* ?

* Le rôle des médecins est de déclarer en conscience et sur la foi de documents pertinents que la guérison est explicable ou non. Rien de plus.

- *Mais quels médecins* ?

* D’abord le médecin-chef puis ceux qui se sont occupés du malade. Plus tard, à Rome, se réunira la commission médicale : cinq médecins, avec un président et un secrétaire (médecins eux-mêmes) devront étudier le cas et se prononcer...

- *Se prononcer sur quoi* ?

* Sur le caractère explicable ou non de la guérison du point de vue de la science. Quant à se prononcer sur le caractère miraculeux de la guérison, ce n'est pas de leur ressort.

- *Comment procède-t-on alors ?*

* Le Postulateur de la cause doit recueillir et présenter le témoignage avéré et certain de ceux qui ont prié avant la guérison, et prié par l'intercession de ce serviteur de Dieu, intercession incluse, évidemment, dans celles de Jésus médiateur et de la Vierge, quelle que soit la forme de l'invocation... Mais l'invocation doit être exclusive de tout autre serviteur de Dieu ou de tout autre saint... Sinon le miracle présumé ne sera pas attribué.

- *Que fait-on de ces témoignages ?*

* Un groupe de dix théologiens – formant la commission théologique – les reçoit à Rome, les étudie, et donne une opinion motivée, sanctionnée par un vote.

Ensuite, si le vote est positif, une commission de cardinaux et d'évêques – appelée 'Congrégation ordinaire' reçoit les conclusions des procès précédents – scientifique et théologique -, les étudie, donne son opinion, également sanctionnée par un vote. Ce vote reste secret et est remis au pape. C'est le pape qui, finalement, en décidant la béatification – ou la canonisation – reconnaît le caractère miraculeux de la guérison.

Restons-en là pour l'instant. Nous continuerons à traiter ce thème aussi ardu qu'intéressant qu'est le **miracle** ..

- *Mais est-il vrai que pour parvenir à la reconnaissance du miracle il faille déployer un effort... prodigieux qui ressemble lui-même à un nouveau miracle ?*

- Il ne nous reste qu'à invoquer le Vénérable de la Mennais, en priant pour que le Seigneur nous bénisse par un heureux miracle... Nous en sommes là !

Rome, le 24 janvier 2005

F. Delfín López, Postulateur

JEAN-MARIE DE LA MENNAIS, BIENHEUREUX ?

En octobre 2003 se sont réunis à Castelgandolfo (Italie), les supérieurs des provinces et vice-provinces avec les Frères du Conseil général. À cette occasion, le nouveau Frère Postulateur de la Congrégation a pu échanger et recevoir les inquiétudes et les interrogations de certains frères. En conséquence, il été décidé la nomination d'un 'délégué' par province et vice-province qui serait en contact avec le Postulateur.

* *Quel chemin a été parcouru depuis ?*

- Comme il s'agissait d'une situation nouvelle, le F. Postulateur, devenu aussi, de ce fait, 'promoteur', pour prendre contact, a envoyé aux délégués un petit questionnaire pour essayer de dynamiser et de revigorer la Cause de Jean-Marie de La Mennais.

* *Comment le Postulateur voit-il ce travail avec les délégués ?*

- Il se développe dans une première direction, qui, à son tour, comporte deux étapes : a) du Postulateur aux délégués et de ceux-ci aux frères et aux communautés. Et l'autre direction : la remontée des inquiétudes, des propositions et des besoins des communautés au Postulateur, par l'intermédiaire des délégués.

Y aurait-il une inquiétude majeure à affronter actuellement ?

- Il y en a plusieurs. L'une d'entre elles, peut-être celle qui a le plus de poids, est celle exprimée par le 'délégué' du Japon, entre autres... (Le Japon est un pays où il y a très peu de Catholiques, mais d'où sont arrivées certaines propositions parmi les plus enthousiasmantes.) La voici :

** Nous n'avons aucun doute sur la sainteté de notre Fondateur. Voilà des décennies que nous prions... Combien de fondateurs et de fondatrices, même contemporains, ont déjà été béatifiés ou canonisés, alors que la lenteur de la Cause du nôtre paraît d'une lenteur inquiétante... que dire de cela ?*

- Le 15 décembre 1966 marque une date importante pour la Cause : le pape Paul VI a déclaré l'**héroïcité des vertus de Jean-Marie de La Mennais**. On n'a peut-être pas suffisamment mis en relief cet événement alors. Deux frères, Hippolyte Víctor Géreux et Henri Potier, ont travaillé d'arrache-pied pour obtenir ce décret. Ils méritent notre reconnaissance.

** Et ensuite ?*

- C'était le moment de présenter un miracle, en vue de la béatification...

Il n'y a pas eu de guérisons extraordinaires attribuées à l'intercession de Jean-Marie, dont les 'dossiers' dormiraient dans les bureaux romains ?

- Les cas de guérisons extraordinaires parvenus à la postulation de Rome ont été peu nombreux. Ils ont été étudiés attentivement en leur temps et archivés...

** Pourquoi ?*

- Ou bien ils n'étaient pas suffisamment instruits, ou bien les faits rapportés, selon les médecins, n'étaient pas si extraordinaires et pouvaient s'expliquer scientifiquement.

** Le Postulateur, par sa position, est l'homme-clé pour nous informer sur l'apparente paralysie de la Cause...*

- C'est ce que nous essayons de faire. Mais il faut prendre en compte une chose : être 'postulateur', ce n'est pas la même chose qu'être le 'promoteur' de la dévotion à Jean-Marie...

** Et alors ?*

- En réalité, beaucoup de provinces mennaisiennes avaient leur promoteur et leur façon propre de promouvoir cette dévotion. Au Canada, par exemple, on a publié durant des décennies la revue 'Le Courrier du Vénérable', qui a eu son importance. Elle a été dirigée par le F. Bernardin de Sienna... Mais ensuite, à un moment crucial pour la Cause, elle a disparu, et nous en sommes à ce point : sans information sur le cours des choses, sans préoccupation occasionnelle et soutenue pour la Cause et les miracles.

** Et sur quoi portaient les efforts ?*

- On a travaillé dans une autre direction et avec un grand effort : étude de la spiritualité mennaisienne, de la pédagogie mennaisienne, etc. La publication de la correspondance, des sermons et d'autres écrits de Jean-Marie a été un travail remarquable qui fructifiera.

** Aurions-nous quelque chose à nous reprocher ?*

Peut-être que oui, justement au sujet des miracles... Effectivement, en ce temps-là, il y a eu beaucoup de faveurs attribuées à Jean-Marie, et même des guérisons extraordinaires, de cancer ou autres. Mais on avait d'autres préoccupations...

Pourquoi ?

- Ou l'on n'a pas trouvé les documents nécessaires, ou il n'y a pas eu cette préoccupation et cet intérêt pour les trouver. Peut-être n'avons-nous pas été reconnaissants envers le Seigneur, en ne profitant pas de ces manifestations en faveur de la sainteté de Jean-Marie...

** Et maintenant ?*

- Essayons de nous mettre à jour, pour entrevoir la volonté du Seigneur. Nous étudions deux cas concrets de guérison, il y en a d'autres possibles, attendons... Mais ce peut être un sujet pour une autre occasion.

Conclusion

J'ai essayé de répondre à la demande formulée par la majorité des 'délégués' : informer de l'évolution de la Cause de notre Père fondateur et des miracles.

Un souhait ?

– Oui : continuons à faire la neuvaine mensuelle et à prier pour sa béatification, laissant de côté les théories personnelles qui ont pu être à la mode un moment. Inscrivons-nous dans la 'chaîne de prière' pour cette même intention et...

** Encore un mot ?*

– Oui : informons Rome des grâces reçues et des faveurs obtenues, - pour les grandes personnes ou les enfants -, que nous recevrons ou que nous aurons reçues du Seigneur, par l'intercession de son Serviteur, Jean-Marie de La Mennais. Et peu importe d'où proviennent ces faveurs ! : prêtres, laïcs, religieux, religieuses... Quel frère n'en pas reçu, une ou plusieurs, pendant sa vie ?...

Rome, le 20 mai 2005

F. Delfín López, postulateur

VERS LA BÉATIFICATION DE JEAN-MARIE

D. + S. Rome, le 14 octobre 2005

Dans le numéro précédent de "La Chronique" nous invitons ceux qui s'intéressent à Jean-Marie de La Mennais et le prient à nous communiquer les grâces et les faveurs reçues de Dieu par son intercession...

** Qu'en est-il ?*

- Plusieurs grâces et faveurs, reçues en différents points du monde, nous ont été communiquées. En suivant les suggestions des 'délégués' à la 'Postulation', dispersés dans le monde, nous allons essayer d'en rendre compte de manière formelle et systématique.

** Comment procéder ?*

- Depuis six mois, nous éditons une publication mensuelle, en format A4, sur trois volets, consacrée à Jean-Marie. Deux de ces volets sont consacrés à la neuvaine et à son illustration. Un troisième volet est réservé à l'explication du thème choisi pour chaque mois. Il resterait donc un quatrième volet. Nous allons justement le consacrer à rendre compte des faveurs reçues de Dieu par l'intercession de Jean-Marie. Nous essaierons aussi d'y insérer de petits récits, des petits rendez-vous mennaisiens, des intentions proposées, un courrier des lecteurs, des anecdotes mennaisiennes, etc.

Les quatre volets, sur deux feuilles doubles, formeraient un tout ayant pour titre: **"NEUVAINNE MENNAISIENNE"**.

** Nous parlons de 'neuvaine'. Qu'est-ce que l'on entend exactement par ce mot ?*

- Notre intention est de demander au Seigneur de nous bénir par la **béatification de Jean-Marie**. Nous faisons cette neuvaine chaque mois : elle compte neuf jours, du 18 au 26, le dernier évoquant le jour-anniversaire de sa mort, le 26 décembre 1860.

** En quoi consiste cette neuvaine ?*

- Un thème est choisi. Il est illustré et éclairé sur la base de pensées de Jean-Marie de la Mennais . Animés et dynamisés par son exemple, nous écoutons ce que le Seigneur nous dit et nous demande pour, ensuite, essayer de le vivre.

Puis nous exposons nos intentions au Seigneur, par l'intercession de Jean-Marie et nous terminons en lisant la prière pour sa béatification.

C'est quelque chose de très simple qui n'exige pas plus de quelques minutes à peine.

** Nous avons parlé de grâces et de faveurs. Que peuvent-elles être ?*

- Celles qui ont été reçues du Seigneur, par l'intercession de son Serviteur, Jean-Marie de La Mennais : grandes ou petites, importantes ou ordinaires. Voici, par exemple, le cas de la guérison de la jeune Paola Tabachi, de Villa Giardino (Córdoba – Argentine).

Lors de la neuvaine du mois de septembre, nous recommandions à vos prières ce cas de guérison déjà survenue, pour le présenter à la Congrégation pour la Cause des Saints.

** Comment s'est-elle déroulée ?*

- La maladie s'est développée sur un mois avant d'être bien identifiée. Une fois connue sa gravité, on a prié intensément le Seigneur et sa Mère, par l'intercession du Vénérable Jean-Marie.

Au bout de peu de jours, la malade avait radicalement changé... Quelques jours après, elle rentrait chez elle après avoir bien récupéré. Tout cela, sans qu'une explication scientifique claire, fondée sur l'emploi de médicaments appropriés, ait pu être apportée. Le traitement médical avait pourtant été excellent.

** De quelle maladie s'agissait-il ?*

- Son nom technique : "LYMPHÔME (forme de cancer) NO HODKIN, AIGU". Il semble que ce soit une maladie s'apparentant à la leucémie.

La jeune fille, alors âgée de 21 ans (2001), a retrouvé une telle santé qu'elle s'est mariée il y a six mois.

** Et maintenant ?*

- En nous servant de son histoire clinique et des témoignages reçus, nous essayons de faire la synthèse de tout ce processus de maladie-guérison.

** Comment y parvenir ?*

- Par l'aide et l'assistance d'un éminent médecin chrétien et d'autres spécialistes. Le Dr. José Luis Calcagno, ancien élève et ancien enseignant de notre établissement de Buenos Aires, a réalisé la première phase, par sa collaboration assidue et éclairée. Il reste à montrer l'intervention de Dieu.

** Comment ?*

En montrant qu'une guérison complète a eu lieu, sur invocation du Serviteur de Dieu, alors que les moyens de la science médicale n'avaient pas produit le résultat escompté.

** Faut-il quelque chose de plus ?*

- Comme on peut le présumer, cela implique des dépenses pouvant être importantes. Les efforts, le travail long et difficile, les voyages, doivent être rémunérés. Beaucoup de personnes, y compris des spécialistes, doivent intervenir. D'autres dépenses peuvent être occasionnées, par la suite, du fait de démarches auprès du diocèse, des Congrégations, du fait de publications ou de rassemblements festifs organisés lors de la béatification, etc. Il faut donc, aussi, penser **aux aumônes**.

** Que peut-on dire à propos des aumônes ?*

- Elles sont très significatives et toujours opportunes ou nécessaires. Du point de vue de notre mentalité influencée par la globalisation, le consumérisme, la sécularisation, nous pouvons être tentés de porter un jugement plutôt négatif sur les aumônes. Pourtant c'est la façon, pour les gens simples et souvent très croyants, de montrer leur reconnaissance envers le Serviteur de Dieu qu'ils ont invoqué. C'est de là que proviennent les miracles. Ce ne sont pas des récits inventés ni des événements programmés... Ils sont de la main de Dieu.

Par ailleurs, si on rend ces aumônes publiques, qu'elles soient anonymes ou signées, elles deviennent des facteurs de promotion, en chaîne, de cette dévotion...

** Est-ce suffisant ?*

- Il y a eu des canonisations entièrement financées par les aumônes, avec du surplus ! C'est le cas pour le capucin italien Padre Pío de Pietrelcina. Avec les aumônes offertes pour sa cause, on a pu faire face à d'autres causes dites plus 'pauvres', qui n'avaient pas le support économique nécessaire...

** Pourquoi cela ?*

- C'est très simple : les aumônes reçues pour une cause de béatification ne peuvent être employées que pour la béatification... ou pour d'autres, le cas échéant. Mais elles ne peuvent être utilisées, en aucun cas, pour autre chose...

** Alors, que pouvez-vous nous suggérer ?*

- Qu'il est souhaitable de collecter et d'envoyer ces aumônes, à cette fin...

** Où peut-on les envoyer ?*

- À Ploërmel, où se trouve la tombe de Jean-Marie de la Mennais. Ou bien, et c'est mieux, ici, à Rome, à la Postulation, à l'adresse qui suit. Ou bien aux 'délégués', dans chaque pays.

Comme "Postulateur" de la Cause de Jean-Marie de la Mennais, je vous remercie de faire ce geste. Ce sera un encouragement de plus. Soyez sûrs que nous emploierons ces aumônes à bon escient.

Je vous suggère donc cette adresse :

H°. Delfín López, postulateur Tél.00 (39) 06 66 41 56 18.

Courriel : delfinlopez03@yahoo.com.

Casa Generalizia FIC

Via Divina Provvidenza, 44.

00166 - ROME (Italie)